

BRUNO SAURA



TOME 2

DES TAHITIENS, DES FRANÇAIS

Essai sur l'assimilation culturelle en situation coloniale consentie

AU VENT DES ÎLES



Des Tahitiens, des Français

Tome 2



Bruno Saura

Des Tahitiens, des Français

Tome 2

Essai sur l'assimilation culturelle
en situation coloniale consentie

© Au vent des îles 2021.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le photocopillage tue le livre.

AU VENT DES ÎLES



*À Philippe Biarez, anthropo-médecin
À Titaua Peu pour avoir, avec Pina (2016),
publié un roman important*

Sommaire

Remerciements	9	Chapitre 4	
Conventions d'écriture	10	Transgenres, intergenres	109
Introduction	11	Partir des mots	110
Chapitre 1		Les <i>māhū</i>	113
Assimilation, acculturation, situation coloniale	27	<i>Raerae, pētea</i>	116
Assimilation et acculturation	28	Un <i>distinguo</i> théorique	118
L'acculturation française outre-mer	31	Question de degré	122
Tournés vers l'extérieur	35	Naissance d'une culture et d'une identité gays	125
Vers le concept de situation coloniale	38	Enfants de Dieu	127
Aliénation, souffrance	39	Les filles masculines, l'homosexualité féminine	129
Une définition sous bénéfice d'inventaire	46	Chapitre 5	
Une situation coloniale du XXI ^e siècle	50	Évolutions religieuses	135
Chapitre 2		Une prise de distance historique	136
Les « Colons »	53	La progression du catholicisme	137
Un terme approprié ?	53	Le religieux hors des Églises	142
L'installation	57	Fiers d'être chrétiens	145
S'intégrer ?	61	Vers une religion de soi	147
Le <i>fenua</i> (pays)	65	Chapitre 6	
L'indépendance ?	68	Modes de vie	151
En attendant...	72	L'habitat (et au-delà...)	153
Un certain rejet de l'appellation <i>Popa'ā</i>	74	Bouger, faire du sport	158
Chapitre 3		Sociabilités contemporaines	160
Questions de langue	85	Nourritures	162
Un bouleversement des usages	87	Vêtements, attitudes	164
Des données chiffrées	90		
Lutter contre « la mort des langues »	93		
Un pessimiste excessif ?	97		
L'exemple des jeunes politiciens	102		
La météo de la langue	104		

Chapitre 7	
Les corps, la vie, la mort	169
Être belle	169
Être gros	171
Le corps des guerriers	173
La circoncision	177
Nudité, pudeur	182
Violences	184
La mort, la vie : être remplacé	188
Chapitre 8	
Encore et toujours, l'identité	195
Racines et rhizomes	196
Un choix ?	200
Partager sa culture, perdre son identité ?	204
Une créolité tahitienne ?	208
Images, écritures	216
Conclusion	223
Bibliographie	233

REMERCIEMENTS

J'adresse tout d'abord mes excuses à celles et ceux que j'oublie de remercier, et qui pourtant, lors de l'élaboration de cet ouvrage, m'ont aidé ou supporté, à tous les sens du terme — j'ai parfois été tendu, j'ai perdu mon sourire, pendant sa rédaction ; j'avais peur d'employer les mauvais mots, ou de mal employer les bons mots, de heurter certaines personnes, car la matière de ce livre est terriblement humaine.

Plus largement, *māuruuru*, merci à tous les habitants de Tahiti qui m'ont accueilli sur leur île et m'ont tant appris, depuis si longtemps.

Toute ma gratitude va aussi à Alain Moyrand et Bruno Peaucellier, qui ont relu ce manuscrit, m'ont offert leur avis, apporté des précisions utiles et bienveillantes.

CONVENTIONS D'ÉCRITURE

Les langues polynésiennes connaissent des voyelles brèves (a, e, i, o, u), ainsi que des voyelles longues, ces dernières faisant l'objet d'une accentuation spécifique (ā, ē, ī, ō, ū). Cette différence de longueur s'accorde la plupart du temps avec une différence de sens des mots. Par exemple, en tahitien, *parau* signifie « parole », mais *pārau* veut dire « nacre », il ne s'agit donc pas du même mot.

Courtes ou longues, les voyelles peuvent, dans certaines de ces langues, être précédées d'une glottale, notée comme un accent aigu '. Dans les langues où la glottale n'existe pas, se manifeste souvent, à sa place, la consonne k. Par exemple, en tahitien, le chef aîné est dit *ari'i*, terme qui dans d'autres langues polynésiennes apparaît sous la forme *ariki*.

Dans cet ouvrage, ces règles ont été appliquées à l'écriture des mots polynésiens, hormis s'agissant des noms de personnes. Dans les citations, en revanche, a été conservée la graphie originale des auteurs, qui souvent n'est pas aussi précise et systématique que celle des linguistes. Par exemple, l'Église protestante mā̀dhi possède son propre système graphique dans lequel la glottale précédant une voyelle est marquée d'un accent grave sur cette voyelle. C'est ainsi que le terme tahitien signifiant « autochtone, indigène » est noté *mā̀dhi* par les utilisateurs de cette graphie particulière, là où je l'écrirai, avec les linguistes, *mā'ohi*.

Introduction

La Polynésie française est un territoire de « la République » où, assez logiquement, les gens parlent français. On les dit très accueillants, c'est même un trait de leur caractère, légendaire depuis l'époque de Bougainville, et qui ne doit rien à la présence française. Dans ces îles, tous les Français « métropolitains »¹ (hexagonaux) peuvent s'installer, résider, travailler. Bien des terres sont à vendre, des maisons, des appartements, des commerces, des sociétés. Les identités y sont souples : un nouveau venu revendiquera très vite l'étiquette de « Polynésien d'adoption », évoquera ce pays comme « notre *fenua* » (terre, île, patrie). Peu importe, en définitive, ce qu'en pensent les véritables gens du lieu, *ta'ata tumu*, « humains enracinés », autochtones. Il y a désormais toutes sortes de gens vivant en ces lieux ! Ils n'ont d'ailleurs jamais signifié, par un vote majoritaire, leur volonté d'en finir avec la tutelle coloniale française imposée au XIX^e siècle². C'était il y a si longtemps. Sans doute faut-il savoir évoluer ; vivre avec son temps, éventuellement avec le temps des autres.

Alors, pourquoi le titre de cet ouvrage fait-il référence à la Polynésie française en termes de « situation coloniale » ? Certes, Tahiti et les îles voisines forment, administrativement,

1. Les termes « Métropole » et « métropolitain(e) » sont dotés de guillemets car il s'agit d'appellations qui renvoient à un rapport colonial. Sur un planisphère, l'Hexagone n'est pas indiqué en tant que « Métropole » mais en tant que France. Il n'est dit « Métropole » ou « métropole » qu'au regard de son « outre-mer ».

2. S'agissant des détails historiques de la colonisation de Tahiti et des îles Sous-le-Vent, voir notamment l'ouvrage de Jean-François Baré (1987), le mémoire de master de Lorenz Gonschor (2008a), la thèse de doctorat de Toriki dit Vaki Gleizal (2009), l'article de Renaud Meltz (2019) ; pour les îles Marquises, l'ouvrage de Gregory dit Greg Dening (1980).

un territoire d'outre-mer, parfois dit « pays d'outre-mer », qui est une construction historique, modelée par la colonisation. Sa situation est tout de même bien différente de celle des colonies françaises de la fin des années 1950, à la veille de leur indépendance respective ; une situation alors caractérisée par un indéniable racisme structurel, de lourdes inégalités économiques, la censure, la répression des mouvements de libération nationale. En comparaison, le Tahiti d'aujourd'hui serait une douce colonie, voire une non-colonie. Une colonie de vacances ?

Ignore-t-on qu'à partir des années 1970 fut progressivement concédée à ce « territoire » une large autonomie politique et budgétaire qui contredit la logique classique de la gestion d'une colonie depuis, et par sa « Métropole » ? Quant au constat précédemment émis, que les Français « métropolitains » peuvent à tout moment s'installer sur ces îles, n'y aurait-il pas là un simple avatar de situations connues, de par le monde, en dehors de tout cadre colonial ? Ainsi, un investisseur ou même un simple amoureux de la France, qu'il soit Saoudien, Anglais ou Chinois, peut-il très librement s'offrir un vignoble dans le bordelais, un appartement parisien, un ancrage portuaire à Saint-Martin. Le capitalisme a toujours été international, l'argent n'a jamais vraiment eu de frontières ; le *xxi*^e siècle s'avère plus que jamais celui de la circulation des biens, des maux, des personnes. Le risque de dépossession foncière, patrimoniale, existe partout, ailleurs autant qu'en Polynésie française.

On objectera que la possibilité donnée aux étrangers, en France, d'acquérir un bien immobilier, ne vaut pas pour ceux-ci obtention immédiate d'un permis de séjour et d'un permis de travail. En Polynésie française, en revanche, un « Métropolitain » peut se mettre en quête d'un emploi le jour de son arrivée, s'il ne vient pas déjà pourvu d'un

contrat d'embauche³. Quant au laxisme ou à la grande ouverture d'esprit dont font preuve les dirigeants français en permettant à tous l'accès à la propriété sur le territoire national, elle n'est pas la norme, loin s'en faut, dans tout le Pacifique. Ainsi — même si c'est chose récente —, pour protéger ses citoyens, la Nouvelle-Zélande a-t-elle considérablement restreint, en 2018, l'achat de ses terres, de ses résidences, par les non-Néo-Zélandais. Aux îles Cook, État indépendant associé à la Nouvelle-Zélande, et voisin de la Polynésie française, un Néo-Zélandais non originaire de l'archipel n'a pas le droit d'acquérir une terre ; seulement de la louer. Ceci, parce qu'à l'évidence, les conséquences de la venue et de l'installation de « l'Autre » — à tort ou à raison, ce pronom sera assez systématiquement, dans ce livre, doté d'une majuscule — diffèrent grandement à l'échelle d'un vaste pays, ou de territoires peu peuplés comme les îles Cook qui comptent un peu moins de 20 000 habitants (la Polynésie française, un peu moins de 300 000).

Concrètement, en quoi cette venue de l'Autre, ou cette présence de l'Autre, serait-elle susceptible d'être appréhendée comme un péril en Polynésie française ? Elle semble plutôt profiter au dynamisme de l'activité économique, qui elle-même contribue, qu'on le veuille ou non, à l'emploi des Mā'ohi (Polynésiens autochtones). Elle donne aussi l'occasion de belles rencontres humaines, amicales, amoureuses.

La réponse est simple : l'installation continue, et peut-être définitive, dans ces îles, de personnes originaires de « Métropole », y a abouti, en l'espace de deux ou trois générations, à l'intégration massive des Polynésiens au mode de vie des nouveaux venus, et non l'inverse. Dans une Polynésie de plus en plus ouverte à l'Autre, acculturée, les nouveaux venus, maîtres de l'argent, de l'éducation, de la réussite

3. Un site internet offre des données et des témoignages sur ces expériences humaines : voir la rubrique « expatriation » du site <https://tahitileblog.fr>

sociale, imposent leurs règles, sans même avoir, formellement, rien à exiger. Le système est ainsi conçu, sa mise en œuvre s'observe jusque dans les actes les plus ordinaires de la vie quotidienne. Ainsi, le vendeur de filoches ou sachets de poissons, en bord de route, n'a-t-il désormais d'autre choix que de signaler, en français, sur une pancarte, qu'il vend du « thon rouge » ou des « *pahoro* écaillés » (les *pahoro* sont des petits « perroquets » dont visiblement le nom résiste encore un peu à l'acculturation). Il le fait de lui-même, pour ne pas courir le risque qu'un affichage uniquement en tahitien ne détourne une partie de sa possible clientèle. En s'exprimant dans la langue de l'Autre, le Tahitien, vendeur de poissons, s'adapte. Il « anticipe les profits », comme l'aurait écrit Pierre Bourdieu dans sa théorie de l'économie des échanges linguistiques (1982 : 59-95 ; 2001 : 99-131). Cet alignement permanent sur la culture de l'Autre est vrai du monde du commerce, de l'administration ; plus encore de l'appareil éducatif, véritable machine à assimilation culturelle, malgré tant de réformes, de chartes, d'expérimentations (Bertrand Troadec, 1997 ; Cécile Saint-Martin, 2013).

De la francisation croissante des mœurs des Tahitiens témoigne un autre exemple récent qui, s'il ne fait pas une démonstration, s'avère tout de même très significatif. À Tahiti existe, depuis le milieu de la décennie 2010, un concours d'humoristes baptisé *Pūtē 'ata* (sac de rires), aussi dit *Tahiti Comedy Show*. Étrangement, cette manifestation ne porte aucun nom français, alors que ce qui s'y observe, c'est d'abord que les participants y pratiquent l'humour en français. Plus ou moins habilement, on s'en doute, car les humoristes ne possèdent pas tous le même talent, et en l'occurrence, la même capacité à jouer avec les ressorts de la langue qu'ils utilisent.

Le *Tahiti Comedy Show* est, pour sûr, devenu un événement : accueilli annuellement au grand théâtre de la Maison

de la culture de Pape'ete, il bénéficie d'une large couverture des médias et des réseaux sociaux. Mais c'est un événement d'un genre nouveau, puisqu'il se déroule en français, chose impensable à Tahiti vingt-cinq ans plus tôt. Car faire rire à l'intérieur d'une langue nécessite que l'acteur comique, et aussi son public, soient hautement aguerris aux codes de cette langue (Patrick Charaudeau, 1972, 2006 ; Jonathan Pollock, 2002 ; Mongi Madini, 2002).

Certes, au *Tahiti Comedy Show*, tout ne se joue pas à l'intérieur des canons de la langue de Molière et d'Annie Ernaux. L'expression corporelle contribue à l'appréciation des spectateurs. Les corps obèses font rire — il y en a quelques-uns à Tahiti —, les hommes habillés en femmes également — même remarque.

Outre ces drôleries à bon marché, dans le *Tahiti Comedy Show*, c'est surtout le mélange, incongru ou faussement spontané, de mots tahitiens et de mots français, qui provoque le rire⁴. Une prestation peut d'ailleurs prendre pour thème les difficultés ou l'incapacité des jeunes d'aujourd'hui à maîtriser la langue tahitienne — on n'ose plus écrire « leur langue », si elle ne l'est plus vraiment ; disons, celle de leurs ancêtres⁵. Est-ce drôle ? On pourrait y voir une preuve d'humilité, dans la mesure où il est salutaire de savoir rire de soi, de ses travers, de ses faiblesses. Pour le reste, le rire des spectateurs tahitiens ne signifie pas exactement leur joie. Il manifeste leur approbation face à la vivacité d'esprit d'un candidat qui, en quelques mots, résume de façon cathartique des situations de gêne, d'inconfort langagier, si connues des uns et des autres.

Dans ces conditions, au *Tahiti Comedy Show*, peu de candidats issus de la jeune génération s'essaient à une prestation

4. Ma collègue universitaire Goenda Reea en a fait l'objet d'une thèse de doctorat (2016) *Le comique dans la tradition orale et la littérature contemporaine tahitienne*.

5. Ce fut par exemple le cas de Mana Reid, vainqueur de l'édition originale de 2015, ou de Christopher Prenat, vainqueur en 2019.

uniquement en tahitien. Ce n'est pas exactement faute d'une maîtrise absolue de cette langue. Après tout, un sketch peut s'apprendre par cœur, comme les enfants des écoles savent déclamer des poésies, ou en Polynésie française, des *'ōrero* — discours traditionnels. En fait, le risque, à ne pas courir, serait d'être incompris du public tahitien, qui lui aussi ne maîtrise pas toujours « sa » langue. Faire rire de sa propre ignorance, oui, mais perdre ou humilier des spectateurs venus vous applaudir, c'est autre chose. Le *pūtē 'ata* — « sac de rires » — n'étant pas un sac à vomir mais un sac à malices, à bêtises, à friandises, son contenu se doit de rester savoureux.

Quel que soit le goût que l'on reconnaisse à ces sketches, c'est bien le constat de l'occidentalisation, et en particulier de la francisation de plus en plus rapide et aboutie des moeurs des Tahitiens d'aujourd'hui, qui a motivé l'écriture du présent ouvrage. Il se revendique comme un « essai ». Au lecteur, donc, de l'apprécier en tant que tel. Ni plus ni moins. S'il réunit des constats, quelques idées, sur la base de notes constamment couchées sur le papier — je demande pardon à celles et ceux qui m'ont observé pendant que je les observais —, il n'équivaut pas à une classique enquête ou étude de cas⁶. Mais au fond, il est assez coutumier que les anthropologues s'offrent de telles parenthèses, de l'ordre de la réflexion libre, historique, culturelle : Marc Augé en a donné d'agréables démonstrations en parcourant les jardins de Paris (*La Traversée du Luxembourg*, 1985) ou les couloirs du métro de la capitale (*Un ethnologue dans le métro*, 1986). Lorsque le pays étudié connaît d'intenses transformations économiques et sociétales, la réflexion peut se faire franchement politique. Ainsi, Michel

6. J'aime le titre de l'ouvrage de Jean-Didier Urbain (2003) *Ethnologue mais pas trop...* Il s'y revendique comme praticien d'une ethnologie ou anthropologie « endotique » (et non exotique), du proche, du familier ; une aventure personnelle qui redonne toute sa place à la pratique du journal intime et du carnet de bord. Ce sont aussi mes outils quotidiens, même si je ne confonds pas mon très long vécu parmi les Polynésiens, principalement de Tahiti et des îles voisines, avec un travail ethnologique permanent, ni ne prend leur culture pour la mienne.

Panoff, auteur de solides études de terrain sur la famille et la terre en Polynésie (1970), a-t-il produit également un article d'analyse très politique et un peu personnel (1965) « Tahiti et le mythe de l'indépendance », publié dans la prestigieuse revue *Les Temps Modernes*.

En quoi les textes de ce genre mériteraient-ils, au moins à un certain degré, de se réclamer de la science ? Ils le peuvent très certainement, au sein de cet ensemble disciplinaire que forment les sciences sociales : à condition que l'auteur s'appuie sur des définitions, des grilles de lecture générales, mises au service d'une appréhension comparative de la situation analysée. Il n'est d'ailleurs pas certain que ces écrits soient des parenthèses scientifiques, pour leurs auteurs, puisque dans un article ou un ouvrage d'analyse de phénomènes politiques, s'opère aussi le recours à des concepts à partir desquels se construit le raisonnement, se déploie l'argumentation. Ainsi, du concept sociologique ou anthropologique de « situation coloniale », fil conducteur du présent ouvrage. Il fut forgé par Georges Balandier en Afrique, il y a près de trois générations (1951). Un concept qu'à son époque, Balandier qualifiait simplement de « notion », mais qui est aujourd'hui encore salué, voire hissé au rang de « modèle sociologique et historique » d'analyse (Jean Copans, 2001)⁷. Ne

7. En 2007 a paru l'ouvrage collectif dirigé par Marie-Claude Smouts, *La Situation postcoloniale*, qui est une mise en perspective des écrits de Georges Balandier au regard du courant des études postcoloniales ainsi que des transformations des sociétés encore colonisées à l'époque des premiers travaux de Balandier, et décolonisées depuis ; lire aussi Georges Balandier (2002). Pour ma part, il ne m'a pas paru utile de présenter la société tahitienne comme une société postcoloniale car ce terme est ambigu et pas toujours nécessaire. L'ambiguïté porte sur le fait que post-colonial, avec un trait d'union, qualifie ce qui vient après la colonisation ; or, l'ensemble tahitien n'est pas historiquement sorti du cadre colonial français, comme l'indique très clairement le nom du territoire « Polynésie française », et comme l'atteste la réinscription de celui-ci, en 2013, sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser.

Sans trait d'union, l'adjectif postcolonial renvoie à un courant d'études artistiques, philosophiques, littéraires et historiques, valorisant la vision des colonisés, des dominés. Nombre de mes travaux passés, qu'il s'agisse de la traduction et de la publication de manuscrits autochtones (anciens ou récents), ou de biographies (parfois bilingues, en français et en tahitien) de personnages importants dans l'univers artistique ou politique local, relèvent des perspectives postcoloniales. Que la société tahitienne puisse donc être appréhendée en termes postcoloniaux, ou dans une optique postcoloniale, ne me dérange donc pas, loin s'en faut, du moment

nous censurons donc pas, et courons le risque de l'analyse politique, sociétale, nourrie de beaucoup de culture vécue et d'un peu de culture livresque, à propos de ces îles, en ces îles du Pacifique !

Pour autant, la forme ou plutôt le format de cet ouvrage, qui se veut un modeste essai, décevront peut-être celles et ceux qui auraient aimé en apprendre davantage sur bien des sujets qui y sont abordés, parfois de manière succincte, je le reconnais. L'occasion m'a été donnée tant de fois de m'entretenir avec des personnes désireuses de tout savoir, en une seule lecture, sur ce qui se passe dans la tête de l'électeur tahitien, ou sur la façon dont les gens de ce pays conçoivent la maladie, la mort, se représentent la féminité ou la masculinité, auraient des troubles psychologiques particuliers ! Pour apporter quelques éléments de réponse à chacune de ces interrogations, il conviendrait que soient menées de multiples recherches spécifiques... souvent par d'autres que moi, car je ne suis pas expert de tous les sujets et encore moins de toutes les disciplines. Le spectre des thèmes abordés dans le présent essai est effectivement assez large, ne permettant que des observations limitées sur chacun d'entre eux : j'assume le fait qu'ils ne sont mobilisés qu'en rapport avec une problématique principale, l'analyse des processus d'assimilation culturelle à l'œuvre dans la Polynésie française d'aujourd'hui.

Contrairement à ce qu'il en était du titre de mon ouvrage vaguement malicieux ou impertinent, publié en 1998, *Des Tahitiens, des Français : leurs représentations réciproques aujourd'hui*, l'honnêteté commande de reconnaître que le présent essai a failli recevoir un titre interrogatif. Il aurait donc pu s'intituler : *Des Tahitiens : des Français ?* Au vu de

qu'il n'y a pas de confusion sur le sens de ce terme (il s'agit bien de postcolonial, sans trait d'union). Pour autant, même si certains analystes font ce choix, je n'irai pas jusqu'à qualifier cette société de postcoloniale ; notre ère, nos études, nos références intellectuelles peuvent être postcoloniales, c'est autre chose.

la force du processus d'assimilation culturelle qui s'est considérablement accru en Polynésie française en l'espace d'une génération, ce questionnement, « Des Tahitiens : des Français ? » aurait pu signifier que les Tahitiens sont peut-être, désormais, à mes yeux, des Français.

J'ai finalement opté pour un intitulé moins provocateur et non interrogatif, en plaçant cet ouvrage dans la stricte continuité du précédent, même si le fil conducteur n'est plus tout à fait le même. Il s'agira moins, cette fois, de s'intéresser aux regards posés par les Tahitiens sur les Français, et réciproquement, que de constater et d'analyser la façon dont les Tahitiens des temps présents deviennent de plus en plus français culturellement, car ils suivent des modèles proposés ou imposés par leur colonisateur.

Mon petit ouvrage de 1998, je sais que nombre de Tahitiens l'ont lu et, ils me l'ont souvent dit, apprécié, car ils s'y sont reconnus. Je fais par conséquent le pari qu'il en sera de même avec celui-ci, quoi qu'en penseront certains collègues — ou ennemis ? — sociologues, anthropologues ; eux ne manqueront pas de s'interroger sur la méthode, de se demander où les propos (la plupart du temps, en tahitien) couchés sur le papier dans les pages à venir ont véritablement été entendus, et venant de qui. Je leur répondrai, comme dans le cas de l'ouvrage précédent, qu'ils sont issus de remarques effectivement entendues et de situations observées si souvent qu'il m'a paru utile, un jour, de les reproduire. Sans doute jugeront-ils aussi ce texte trop « essentialiste », c'est-à-dire, contribuant à enfermer les uns et les autres dans des catégories culturelles et identitaires réductrices, supposément figées⁸. Elles ne le sont pas, il n'est pas question ici de livrer

8. Il m'a bien fallu, pour ceux qui ne l'avaient pas compris, expliquer encore et encore que ces représentations n'étaient pas les miennes, mais celle des Tahitiens. Je l'ai fait dans un article (2002b) dont le contenu est devenu la postface de la réédition (2004a) de mon ouvrage *Des Tahitiens, des Français*.

une quelconque « essence » des cultures ou des hommes. Animé par cette « passion du regard » (Pascal Dibie, 1998) qui caractérise le travail de l'anthropologue, j'observe et compare simplement des situations humaines. À l'heure où les spécialistes des sciences sociales qui étudient les sociétés du Pacifique réclament une « décolonisation » de nos disciplines, il me paraît nécessaire d'assumer un type d'écriture direct et aussi peu « jargonant » que possible, accessible à des spécialistes comme à des non-sociologues ou non-anthropologues. En fait, les possibles aigreurs des donneurs de leçons, qui produisent souvent des textes peu originaux, pas vraiment courageux ni très bien informés, m'importent peu.

Je reviens sur mon hésitation momentanée quant au titre à donner à cet ouvrage. Pourquoi, éventuellement, *Des Tahitiens : des Français ?* Cela signifiait-il que j'envisageais de prendre le contre-pied du texte publié vingt-cinq ans plus tôt ? Que s'était-il donc passé de si grave, entre temps ? Avais-je changé de point de vue ? Ou bien, les gens de ce pays auraient-ils, eux, tellement changé qu'ils m'obligeraient à dresser des constats nouveaux, à lancer des interrogations auxquelles je ne m'attendais pas et qui me désolent peut-être (mais là n'est pas le problème, car ce livre parle de vous, Tahitiens, je ne suis qu'un observateur attentif de vos pratiques) ?

Mon ouvrage de 1998 traitait effectivement de la différence d'identité existant ou tout au moins, perceptible entre les Tahitiens et les Français, à commencer par ceux d'entre eux les plus faciles à observer, les *Popa'ā* (Blancs) *farāni* (français) vivant à Tahiti. Cette question de l'identité renvoie à l'ensemble des représentations de soi et de l'Autre, à des appartenances pensées, ressenties, affirmées. Pour l'essentiel, les Tahitiens — ou Polynésiens : tous ne sont pas originaires de l'île de Tahiti proprement dite — y étaient présentés comme des gens qui, bien que dotés de la nationalité française, se disaient, se sentaient différents des Français.

À travers leur rapport au corps, au vêtement, aux loisirs, à l'éducation, à la langue, à l'argent, à la religion, au travail, à l'Autre, se manifestait le sentiment d'une distance objective, et aussi d'une distance volontairement entretenue, avec les Occidentaux⁹. Au fond, cent cinquante années de colonisation française n'avaient pas profondément altéré, chez les gens de ce pays, le sentiment de l'originalité de leurs mœurs, de leurs valeurs.

En 1998, je partais du constat, qui est une évidence lorsqu'on fréquente au quotidien les Tahitiens, qu'on les écoute, qu'on vit avec eux, de l'existence principale, sur ce territoire (où vivent aussi des Chinois, ne l'oublions pas) de deux groupes ou communautés, ou peuples ou populations. Il y avait d'une part, des Tahitiens, plus largement, des Polynésiens, et de d'autre part, des Français. Ce constat n'a pas nécessairement plu, et certains dispensateurs du discours officiel de la République française me l'ont parfois fait savoir. Pour eux, il ne serait pas du meilleur goût, « en France », de souligner l'existence de groupes ethniques distincts. Dans la doxa républicaine, la nation française se présente, en effet, comme un ensemble de citoyens, lesquels ne se définissent pas, avant tout, par leurs origines ethniques ou culturelles. En Polynésie française, il serait donc malheureux ou maladroit de chercher à distinguer et peut-être à opposer, les Tahitiens et les Français. Quoi qu'on en pense, les Tahitiens, du fait de leur appartenance à la République, sont Français. Demeure une question subsidiaire, celle de savoir si, dans ce territoire, les Français pourraient aussi être dits ou se dire Polynésiens — on y reviendra. Puisqu'en Polynésie française, c'est le

9. L'étude des relations et perceptions interculturelles est un vaste champ d'étude, pris très au sérieux par certaines instances officielles. À titre d'exemple, on citera l'ouvrage (émanant du PACVTC, *Polynesian Advisory Committee of the Vocational Training Council*), publié en 1985 — mais la première édition remonte en fait à 1976 — par le gouvernement néo-zélandais, *Understanding Pakehas* (« Comprendre les Blancs »), qui s'insère dans une série d'ouvrages dont *Understanding Samoans*, *Understanding Polynesians*, etc. Pour un travail universitaire sur une autre aire culturelle, voir aussi l'étude, sous la direction de Patrick Charaudeau (1995) *Regards croisés. Perceptions interculturelles France-Mexique*.

colonisateur qui, désormais, s'attribue le rôle officiel de définir les identités, on ne saurait exclure que dans ces îles, la magie coloniale ait pu déployer un double charme : celui de rendre français les Polynésiens, et polynésiens les Français...

Face à l'orthodoxie républicaine, le lecteur pouvait s'interroger sur la dureté et la durabilité des représentations identitaires dont le repérage et l'analyse faisaient l'objet du premier volume de *Des Tahitiens, des Français*. S'agissait-il d'archaïsmes, d'un ensemble de sentiments et de ressentiments appelés à évoluer, à s'affaiblir, à s'éteindre ? Le temps, c'est-à-dire la force de la colonisation, ou mieux, les vertus de l'idéologie républicaine, devraient bien avoir raison de tels préjugés ! Après tout, l'expérience, la somme des expériences quotidiennes, montre plutôt que « le mariage franco-tahitien » — pour reprendre le titre d'un ouvrage que moi-même (1998 : 105 ; 2004a : 117 ; 2015 : 266) et d'autres (Laura Schuft, 2012 : 135, 138) avons déjà commenté — se poursuit, qu'il est consommé chaque jour davantage. En Polynésie française, chaque grande élection (territoriale, législative, présidentielle) constitue, d'une certaine façon, un renouvellement implicite des vœux de la mariée tahitienne, qui ne paraît pas nourrir de sérieux projets de divorce.

Le choix du titre *Des Tahitiens : des Français ?* pour ce nouvel ouvrage, supposait donc que la situation tahitienne aurait pu être abordée *a contrario* du contenu de celui paru vingt-cinq ans plus tôt qui présentait les Tahitiens et les Français comme des peuples différents. Certains d'entre eux auraient pu m'en vouloir de présenter aujourd'hui les choses d'une manière aussi radicale.

Car s'ils deviennent de plus en plus français, culturellement, une partie de la culture polynésienne des habitants de ces îles demeure, assurément. Surtout, le sentiment de leur identité ne décline pas. Elle est bien là, la distinction entre,

d'une part, la culture, en tant qu'ensemble de pratiques, de traits objectifs, et d'autre part, l'identité, en tant que sentiment d'appartenance (Marco Martiniello, 1995 : 81 ; Toshiaki Kozakäi, 2007 : 31-32). C'est la raison pour laquelle, au terme de maintes tergiversations, j'ai choisi de renoncer au titre interrogatif *Des Tahitiens : des Français ?*

En effet, bien que progressivement francisés dans leur vie quotidienne, les Tahitiens n'en continuent pas moins de proclamer — discours d'encouragement, chant du cygne, leurre à destination d'eux-mêmes ou des autres ? — leur différence. Pour le moment. Il sera peut-être nécessaire, un jour, de donner un prolongement (un tome III ?) à cet essai ou « série » d'essais.

Après m'être attaché dans *Des Tahitiens, des Français* (1998) au concept de « représentations » identitaires, j'ai choisi, cette fois, d'analyser la société tahitienne à l'aide des concepts d'assimilation culturelle et de « situation coloniale », définis au chapitre suivant. Nul doute que l'expression « situation coloniale » déplaira à quelques lecteurs. Qui suis-je pour me permettre de recourir à des termes aussi durs et peut-être datés ? Je répondrai que proposer une telle analyse relève entièrement de ma liberté d'expression, et même de mes devoirs d'« intellectuel organique », pour reprendre la théorisation du philosophe marxiste Antonio Gramsci (1975 : 604 ; 1978 : 309). Ma fonction sociale consiste, en effet, à décrire, à expliquer, à décrypter des logiques culturelles. Analyser des faits politiques et ethniques est ainsi mon lot quotidien puisque je suis politologue et ethnologue — ou anthropologue ; les deux termes s'équivalent à peu près. Il n'y a là rien de particulièrement gênant ni de dangereux, car les ethnies existent et les ethnologues aussi qui, par définition, travaillent sur les ethnies, les faits ethniques, les relations ethniques.

Rappelons qu'une ethnie n'est pas une « race » (Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, 1995 : 34-58 ; Annamaria

Rivera, 2000 ; Ugo Fabietti, 2009), mais un peuple ; ce que les Américains, en référence à leurs peuples autochtones, nomment aussi « *nation* ».

Le terme « race » est à éviter absolument car, objectivement, les races n'existent pas. Si l'on connaît, par exemple, la « frontière » ainsi que le contenu des groupes sanguins, nul ne connaît la « frontière » des races. En revanche, les ethnies existent : ce sont tout simplement des communautés de culture, surtout de langue¹⁰, pour partie définies par rapport à l'origine de leurs membres¹¹. À cet égard, et sans conteste, les Polynésiens forment une ethnie, un peuple : ils sont les descendants de celles et ceux qui arrivèrent jadis, dans ces îles, à bord de grandes pirogues. Si la plupart des habitants de l'actuelle Polynésie française sont français de nationalité, tous ne se rattachent pas à la communauté polynésienne autochtone, ethniquement *mā'ohi*.

Bien qu'ayant choisi de recourir au concept de « situation coloniale » pour analyser le mode de vie actuel des Polyné-

10. Pour Roland Breton, « au sens strict, ethnie peut désigner un groupe d'individus partageant la même langue maternelle [...]. Ethnie, stricto sensu, est alors l'équivalent du groupe linguistique » — même si l'usage de cette langue d'origine s'est largement perdu, comme chez les Irlandais, dont très peu sont celtophones de naissance, et aussi les Gallois, assez peu gallophones de naissance [...]. Au sens large, l'ethnie est définie comme un groupe d'individus liés par un complexe de caractères communs — anthropologiques, linguistiques, politico-historiques, etc. — dont l'association constitue un système propre, une structure essentiellement culturelle : une culture » (1981 : 7-9). Il ajoute que « la langue est certainement le trait fondamental permettant de caractériser et d'identifier une ethnie. Une langue propre permet à la fois de distinguer l'ethnie [une ethnie] des autres, et de servir de lien particulier entre ses membres » (1981 : 32). Voir aussi, par exemple, Jean-François Gossiaux (2002 : 5-25) ; Toshiaki Kozakai (2007 : 27-37) ; Ugo Fabietti (2009).

11. Fredrik Barth (1969 : 10-11) :

« Le terme groupe ethnique sert en général dans la littérature anthropologique à désigner une population qui : 1) a une grande autonomie de reproduction biologique, 2) partage des valeurs culturelles fondamentales qui s'actualisent dans des formes culturelles possédant une unité patente, 3) constitue un champ de communication et d'interaction, 4) a un mode d'appartenance qui le distingue lui-même et qui est distingué par les autres en tant qu'il constitue une catégorie distincte d'autres catégories de même sorte. »

Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (1999 : 17) :

« Une ethnie, à l'origine, c'est avant tout un ensemble social relativement clos et durable, enraciné dans un passé de caractère plus ou moins mythique. Ce groupe a un nom, des coutumes, des valeurs, généralement une langue, propres. Il s'affirme comme différent de ses voisins. »

siens de Tahiti, l'ethnologue ou anthropologue que je suis reconnaît avoir parfaitement conscience de faire lui-même partie, dans cette île, du groupe français dominant, de celui qui acculture, qui assimile « l'Autre ». Cette situation est porteuse de privilèges. J'en connais aussi l'inconfort. J'en ai subi occasionnellement — les occasions furent nombreuses, elles le demeurent peut-être — bien des désagréments, des périls. Rappelons ces quelques lignes du *Portrait du colonisé* précédé de *Portrait du colonisateur*, d'Albert Memmi :

« On s'est étonné de la violence des colonisateurs contre celui d'entre eux qui met en péril la colonisation. Il est clair qu'ils ne peuvent le considérer que comme un traître. Il met en question les siens dans leur existence même, il menace toute la patrie métropolitaine, qu'ils prétendent représenter, et qu'en définitive ils représentent en colonie [...]. S'il ne peut dépasser cet insupportable moralisme qui l'empêche de vivre, s'il y croit si fort, qu'il commence par s'en aller : il fera la preuve du sérieux de ses sentiments et règlera ses problèmes [...] et cessera d'en créer à ses compatriotes » ([1957] 1985 : 49-50).

Mais que le lecteur se rassure, cet ouvrage ne sera pas exagérément sévère. Je n'y cracherai pas dans la soupe. De toute façon, en comparaison des propos de celui qui allait bientôt devenir président de la République française, Emmanuel Macron, le 15 février 2017, à Alger, qualifiant la colonisation française de crime contre l'humanité, tout ce que j'écrirai ne pourra que sembler bien fade¹². D'ailleurs, je n'entends pas affirmer que la soupe coloniale aurait mauvais goût. J'en décrirai simplement les ingrédients, la façon dont ils ont été

12. Emmanuel Macron, interviewé par le média algérien *Echorouk News* :

« La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes. » « Colonisation : les propos inédits de Macron font polémique », Patrick Roger, 16 février 2017 [www.lemonde.fr].

assemblés, dont on les assemble encore. Cette soupe m'a-t-elle nourri, me nourrit-elle ? Pour partie, même si tous ceux qui me connaissent savent que, davantage que la soupe coloniale, c'est son substrat polynésien autochtone qui constitue mon ordinaire et aussi, largement, ma raison de vivre.

Cela étant, ce livre ne parle pas de moi. Comme toute personne parfaitement narcissique, je ferai un jour ma biographie. Avant de disparaître, n'est-il pas nécessaire de livrer quelques pensées profondes, faire croire que l'on n'a pas vécu pour rien, que l'on ne tirera pas sa révérence sans prendre la peine de partager, une dernière fois, son vaste savoir ? Pour ce qui est des histoires plus légères, je promets néanmoins, dans ce texte à venir, d'être sobre ou de truquer les noms des « personnages ».

Chaque chose en son temps. Place donc, au deuxième opus de la série *Des Tahitiens, des Français*. Place aux concepts d'assimilation et de situation coloniale, et puis place à l'évocation des corps, des consciences, des langues, des mœurs. Place à vous, chers Tahitiens !

Chapitre 1

ASSIMILATION, ACCULTURATION, SITUATION COLONIALE

L'une des caractéristiques sociologiques de la société tahitienne contemporaine est sans conteste la forte situation d'assimilation culturelle qu'elle connaît, pour l'essentiel, depuis les années 1960. Mais qu'entend-on exactement par-là ?

Ce concept d'assimilation serait d'une définition aisée s'il signifiait simplement le fait de rendre identique, similaire. En ce sens, l'assimilation de Tahiti à la France correspondrait à ce processus, peut-être naïf et généreux, par lequel le colonisateur français a étendu et continue d'étendre à cette île, ainsi qu'à ses voisines, sa culture, ses valeurs.

Néanmoins, il existe un autre usage, une autre acception du terme assimiler : un aliment assimilé par un corps, un organisme, ne devient pas similaire à celui-ci, il s'y dissout.

Dans une situation d'assimilation coloniale, se pose par conséquent la question de ce qu'il reste de la culture d'origine de la société conquise : tout d'elle serait-il appelé à disparaître ? L'ambition de la colonisation n'est pas toujours celle-là, quand bien même les cas américains ou australiens allèrent souvent dans cette direction ; tel ne fut pas, et n'est évidemment pas le cas de la Polynésie française actuelle.

La même interrogation concerne d'ailleurs les situations d'assimilation résultant, cette fois, de phénomènes migratoires : l'étranger disparaît-il en tant que tel, ou est-ce son groupe d'origine qui disparaît, culturellement, socialement ? Répondre à ces questions nécessite d'articuler,

ÉDITIONS AU VENT DES ÎLES

BP 5670 – 98716 Pirae – Tahiti – Polynésie française
mail@auventdesiles.pf — www.auventdesiles.pf



Imprimé en ???

Photocomposition : Scoop - Tahiti

1^{re} édition

Dépôt légal 2^e trimestre 2021

ISBN 978-2-36734-406-5

© Au vent des îles 2021

BRUNO SAURA



TOME 2

DES TAHITIENS, DES FRANÇAIS

Essai sur l'assimilation culturelle en situation coloniale consentie

Une génération a passé depuis la parution en 1998 de l'ouvrage *Des Tahitiens, des Français : leurs représentations réciproques aujourd'hui*, dans lequel Bruno Saura faisait le point sur les questions identitaires contemporaines en Polynésie française. Si demeure l'évidence que les Tahitiens continuent d'entretenir une certaine distance avec les Français "métropolitains" installés dans leurs îles, le constat est aussi, aujourd'hui, celui d'une francisation croissante de leur propre société. L'intégration à la culture du colonisateur y produit chaque jour de nouveaux effets en matière de langue, de religion, de vie politique, de rapport au corps, au genre, à la famille, à l'habitat, aux loisirs. Il y a là une configuration originale, de l'ordre d'une assimilation culturelle accélérée, à l'intérieur d'une situation coloniale toujours largement consentie.

1 950 Fcfp / 17 €

ISBN 978-2-36734-406-5



AU VENT DES ÎLES

